

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 26 juin 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 28 août 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 26 juin 2006 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 20 h 10.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification à la Politique et aux règlements concernant l'utilisation d'espaces et de locaux à l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Adoption de protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO
- 5.- Engagement d'un(e) bibliothécaire au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL)
- 6.- Engagement d'un(e) technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL)
- 7.- Autorisation d'apposition d'un logo secondaire sur les cartes professionnelles de professeurs
- 8.- Convention d'occupation temporaire entre Les Centres d'achats Beauward Ltée et l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Modification à la Politique et aux règlements concernant l'utilisation d'espaces et de locaux à l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que le 26 janvier 1993, le Conseil d'administration approuvait la Politique et les règlements concernant l'utilisation d'espaces et de locaux à l'Université du Québec en Outaouais.

L'article 5.3 de la politique stipule que : « les tarifs peuvent être révisés par le Comité exécutif de temps à autre ».

Le Service des terrains et bâtiments a revu la grille de tarifs afin d'actualiser les taux. Le Service a vérifié les différents taux auprès des institutions comparables de la région et propose d'augmenter certains tarifs, ce qui générera des revenus approximatifs de l'ordre de 20 000 \$ en 2006-2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1258 concernant la modification à la Politique et aux règlements concernant l'utilisation d'espaces et de locaux à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- Adoption de protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que l'Université du Québec en Outaouais a choisi de faire le virage vert. En effet, son Plan d'aménagement du campus consolidé, présenté à la communauté universitaire à l'automne 2005, exposait les grands axes de ce virage : diminuer le nombre de cases de stationnement disponibles et accueillir un poste de transit de rapibus dans le prolongement du boulevard Saint-Joseph afin d'assurer une bonne desserte de l'Université.

Cette dernière ajoute qu'afin d'encourager le choix du transport en commun comme mode de déplacement pour ses étudiants et ses étudiantes, l'Université, de concert avec l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO (AGE-UQO), a entrepris des démarches auprès de la Société de transport de l'Outaouais (STO) et de la Ville de Gatineau pour développer un partenariat visant à subventionner l'usage du transport en commun pour nos étudiants.

La STO offre déjà à la clientèle étudiante âgée de plus de 21 ans, au 1^{er} septembre de chaque année scolaire, qui fréquente à temps complet une institution d'enseignement le forfait CAM-PUCE. L'étudiant qui choisit ce forfait doit se plier aux conditions édictées par la STO. Le tableau suivant présente les tarifs de ce forfait en 2006. Les sessions correspondent à nos trimestres.

Sessions disponibles	Service régulier	Service express	Service interzone
Une session	201,00 \$	247,50 \$	307,50 \$
Deux sessions	402,00 \$	495,00 \$	615,00 \$
Trois sessions	603,00 \$	742,50 \$	922,50 \$

Dès l'automne 2006, l'Université et l'AGE ont joint leur effort pour offrir un rabais de 100 \$ par trimestre (soit 50 % sur le tarif régulier d'une session) sur le forfait CAM-PUCE pour les étudiants à temps plein. Le rabais sera le même quel que soit le service (régulier, express et interzone) choisi par l'étudiant.

Pour nos étudiants de moins de 18 ans, la STO offre des tarifs réduits. Il en coûte 47,50 \$ pour un abonnement mensuel, ce qui porte à 190 \$ les frais de transport pour 4 mois. Toutefois, avec la création du titre UQO, le CAM-PUCE sera aussi disponible pour les étudiants quel que soit leur âge.

Afin d'officialiser l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande que l'Université signe deux protocoles qui encadreront ledit projet pilote pour les trimestres d'automne 2006 et d'hiver 2007, soit un avec l'Association générale des étudiants et des étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) et un autre avec la Société de transport de l'Outaouais (STO).

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que la dépense encourue pour rembourser la part de l'UQO sera imputée à même les revenus générés par l'opération de nos stationnements. Cette dernière ajoute qu'advenant que cent étudiants se prévalent de ce rabais, la participation de l'UQO sera de 5 000 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1259 concernant l'adoption de protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO, laquelle est jointe en appendice.

5.- Engagement d'une bibliothécaire au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la création d'un poste de bibliothécaire au Centre d'études universitaires des Laurentides (résolution 300-CA-4429 du 23 mai 2006), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Catherine Séguin à titre de bibliothécaire au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 10 juillet 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1260 concernant l'engagement d'une bibliothécaire au Centre d'études universitaires des Laurentides (madame **Catherine Séguin**), laquelle est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la création

d'un poste de technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides (résolution 300-CA-4429 du 23 mai 2006), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Monique Filiatrault à titre de technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 10 juillet 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1261 concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides (madame **Monique Filiatrault**), laquelle est jointe en appendice.

7.- Autorisation d'apposition d'un logo secondaire sur les cartes professionnelles de professeurs

Le secrétaire général informe les membres du Comité exécutif que la Régie du 12 juin 2006 a adopté des normes pour l'apposition d'un logo secondaire sur les cartes professionnelles des professeurs.

La Direction des communications et du recrutement désire répondre aux demandes de l'École multidisciplinaire de l'image (EMI) et du Département des études langagières à cet effet.

Les membres du Comité exécutif sont d'accord en ce qui concerne la demande de l'EMI, mais souhaitent reporter leur décision quant à l'apposition du logo du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) sur les cartes professionnelles des professeurs du Département des études langagières. Certaines précisions quant au logo du CRTL seront acheminées au Département et au CRTL.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1262 concernant l'autorisation d'apposition d'un logo secondaire sur les cartes professionnelles des professeurs de l'École multidisciplinaire de l'image (EMI), laquelle est jointe en appendice.

8.- Convention d'occupation temporaire entre Les Centres d'achats Beauward Ltée et l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que la firme Les Centres d'achats Beauward Ltée souhaite que l'Université adopte officiellement la « Convention d'occupation temporaire » de locaux que l'Université occupe au 225, rue du Palais à Saint-Jérôme depuis le 1^{er} mars 2006.

Ce bail a été rendu nécessaire à cause de la démolition par le Collège de Saint-Jérôme de l'édifice qui abritait les locaux que l'UQO occupait au 473 de la rue Fournier à Saint-Jérôme.

Ledit bail expirera le 31 août 2006 et sera prolongé de mois en mois à compter de septembre prochain.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CX-1263 concernant la convention d'occupation temporaire entre Les Centres d'achats Beauward Ltée et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Modification - Durée de sabbatiques

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif qu'il a accepté une modification à la durée du sabbatique accordé au professeur Marc Charron. À la demande du professeur, ce sabbatique sera d'une durée de 6 mois au lieu des 12 mois initialement prévus.

Finalement, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'il a accepté une modification touchant le professeur Pierre Collerette. Dans ce cas, le professeur renonce au congé sans solde accordé par le Comité exécutif et pourra profiter, à la place, d'un régime de travail à temps partiel.

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 18 septembre 2006 à 18 h 00, si besoin il y a.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 35.

Le président d'assemblée

Le secrétaire